



*Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy*



# Gazette

## de la Petite Meurthe

*Edition N°24  
Été 2020*

Mairie : 1145, route départementale 73  
88230 BAN SUR MEURTHER-CLEFCY  
Tel: 03 29 50 30 18  
Fax : 03 29 50 42 51  
Urgence : 06 40 24 43 92  
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr  
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30  
Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30  
Mercredi : 8h00 à 11h30  
Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30  
Vendredi : 8h00 à 11h30  
Samedi : 8h00 à 11h00

Permanences du Maire : les matins à partir de 10h00 et sur rendez-vous

Permanences des adjoints : sur rendez-vous



- **Maire** : Sylvia DIDIERDEFRESSE
- **Premier adjoint** : Yves VOLPINI
- **Second Adjoint** : Adrien GLÉ
- **Adjoint spécial Grand Valtin** : Roger CYPARYSZCZAK
- **Conseillère déléguée** : Sylvia ANCEL
- **Conseillers municipaux** : BARADEL Joël, DÉSOR Jürgen, FRITZINGER Yannick, GEORGE Alexandre, GÉRARD Karine, KARCHER Nicolas, LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques

## A lire sur les réseaux :



Mairie Ban Sur Meurthe-Clefcy

1 juillet, 12:02 · 🌐



👍❤️ 70

27 commentaires 2 partages

## Bienvenue aux nouveaux habitants et à cette petite boutique :



Lau P-b

19 h · 🌐

Ca y est, la pension PIRATE ET LES 4 PATTES est installée au Grand Valtin près de GERARDMER. La pension s'adapte à vos différents besoins.

Beaucoup de locations sur le secteur de GERARDMER n'accueillent pas les familles avec des chiens. Je vous propose donc une garde à la demie journée ou journée, comme ça pendant vos balades votre loulou s'amusera à la pension et sera ravi de vous revoir et vous, vous ne culpabiliserez pas de ne pas vous en occuper la journée mais vous pourrez lui faire des papouilles le soir.

🐾J'accepte les chiens entiers en fonction du caractère bien sûr !🐾

La pension c'est aussi une garde pendant vos vacances et week-ends ou votre loulou dort ici avec les miens et les autres copains. 🚫Par contre je ne prends pas de chiens non castrés. 🚫

Je me déplace aussi directement sur votre lieu de vacances ou chez vous la journée pour des balades ou pour nourrir, entretenir votre 4 pattes.

Mais la pension PIRATE ET LES 4 PATTES, c'est aussi un service tout nouveau, une boutique qui vous vend tout ce qu'il faut pour vos chiens, bientôt les chats. L'alimentation, les friandises, les laisses ...

La boutique est ouverte pour l'instant dans ma maison, mais j'espère d'ici septembre pouvoir vous accueillir dans la dépendance derrière la maison.

Nous sommes au 📍 Grand Valtin, 126 chemin du Moulin 88230 BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY 📍, alors n'hésitez plus et contactez nous !!

Nous sommes ouvert tous les jours sauf le dimanche bien sûr.

J'ai hâte de vous rencontrer !!

Lien de mon site internet : <https://www.pirateetles4pattes.com>



Le Grand Valtin, 126 chemin du Moulin

fluo <sup>88</sup> GrandEst

S'inscrire au transport scolaire

Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée de septembre 2020 sont ouvertes jusqu'au 23 août 2020.

La commune rembourse votre participation jusqu'à la classe de Terminale. Modalités en mairie.

## Félicitations à tous les jeunes diplômés du Brevet, diplôme professionnel, baccalauréat...



Mairie Ban Sur Meurthe-Clefcy, 🤗 hyper bien.

11 juillet, 21:26 · 🌐

100 %, c est le taux de réussite au diplôme national du brevet pour les 15 collégiens clebantois !

100% c est aussi le taux des mentions obtenues !

Félicitations à tous 🎉

Et vous, dans quelle discipline avez-vous réussi ?

(Il ne nous est pas possible de connaître les résultats des autres diplômés)

👍❤️🤔 43

4 commentaires 2 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

🔗 Partager



Ludivine Toussaint

Valentine Toussaint bac mention très bien

👍 2

J'aime · Répondre · 1 sem



Jacky Thiebaut

félicitations

👍 1

J'aime · Répondre · 1 sem



Jérôme Morlot

Clarisse Morlot obtention de son Brevet National des Jeunes Sapeurs-pompiers

👍 1

J'aime · Répondre · 1 sem



Rosa Lie

Eva Gégout bac mention bien

👍 3

J'aime · Répondre · 1 sem

## Et vous, dans quelle discipline avez-vous réussi ?

## Horaires de la Déchèterie de la Haute-meurthe - Anould

Eté

Lundi : 8h-12h et 14h-18h

Mardi au Vendredi : 14h-18h

Samedi : 8h-12h et 14h-18h

# Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2020

(Délibérations prises à l'unanimité)

**20200019** : Approbation du compte rendu du 24 mai 2020

**20200020** : Fixation des taux de fiscalité locale 2020 (*un article vous sera proposé à l'automne*)

Les taux d'imposition ont été fixés comme suit :

Taux de taxe Foncière sur le foncier bâti : 10.47 %

Taux de Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 15.86 %

**20200029** : Prime exceptionnelle (COVID19)

Cette prime sera attribuée selon 3 critères cumulables :

-Pour tous les agents qui ont permis d'assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19

-Pour les agents au service de l'enfance amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux et chargés d'assurer l'accueil des enfants

-Pour les agents au service du portage des repas à domicile

**20200030** : Enfouissement des réseaux secs suite à l'aménagement de bourg autour de la Mairie

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en coordination avec les travaux d'aménagement du centre-bourg. Le conseil a :

- décidé de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 33 765,35 € HT

- autorisé la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.

- s'est engagé à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 8 103,68 €, représentant 24,00 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 48,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.

- sollicité l'engagement des travaux avant la notification de la subvention et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 48,00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention, soit 16 207,37 €.

**20200031** : Programme d'action proposé par l'O.N.F.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'ensemble des actions qu'il y a lieu d'entreprendre dans la forêt pour l'année 2020 et l'accepte en excluant les travaux d'entretien des relais d'eau qui sont réalisés par les services techniques. Il a arrêté à la somme de **2 584,17€** H.T. en Investissement et de **1 434,05€** H.T. en Fonctionnement le montant à inscrire au budget pour la réalisation de ces travaux.

**20200032** : Convention de mise à disposition du personnel

Considérant que l'Association Jeunesse Plainfinoise (AJP) a besoin de personnel ;

Considérant la possibilité de mettre à disposition de l'AJP, une animatrice de la commune de BSMC ;

Il est proposé de signer une convention précisant que conformément aux chapitres 1,2 et 3 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition d'un agent, et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et ses modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités ». L'accord écrit de cet agent mis à disposition pour l'AJP sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**20200033** : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial

Considérant la nécessité de pérenniser l'emploi d'Adjoint d'Animation Territorial,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation territorial avec effet au 01 août 2020.

**20200034** : Emploi à temps non complet – Adjoint administratif

Il est décidé la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois compte tenu de la nécessité de la création d'un registre des archives. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

**20200035** : Recrutement d'agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emploi.

Il a été décidé la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 d'un emploi d'animatrice assurant les fonctions de responsable périscolaire contractuelle relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Animation, Gestion du Service.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an.

## Une vaste étude de terrain lancée par la CASDDV

Au cours du second semestre 2020, vous risquez d'apercevoir des personnes, tarière à la main, parcourir la campagne déodatienne. Pas d'inquiétude, il s'agit probablement d'un des membres du bureau d'études Éléments 5, missionné par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux fins de délimiter les zones humides de son territoire. Sur la base de l'étude préliminaire menée par le Pays de la Déodatie, 220 km<sup>2</sup> vont ainsi être expertisés soit sur la base de la végétation, soit sur la base de traces d'hydromorphie dans le profil de sol, afin de déterminer s'il s'agit d'une zone humide au sens de la loi (\*).

Pourquoi une telle étude ? On estime qu'en France, 2/3 des zones humides ont été détruites. Et pourtant ces milieux rendent de multiples services écosystémiques : elles ralentissent et écrètent les phénomènes de crue, elles alimentent les cours d'eau en période sèche, elles filtrent les polluants contenus dans les eaux avant de les restituer, elles accumulent le carbone dans leur sol, elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage et de vie pour une faune et une flore riche et variée.

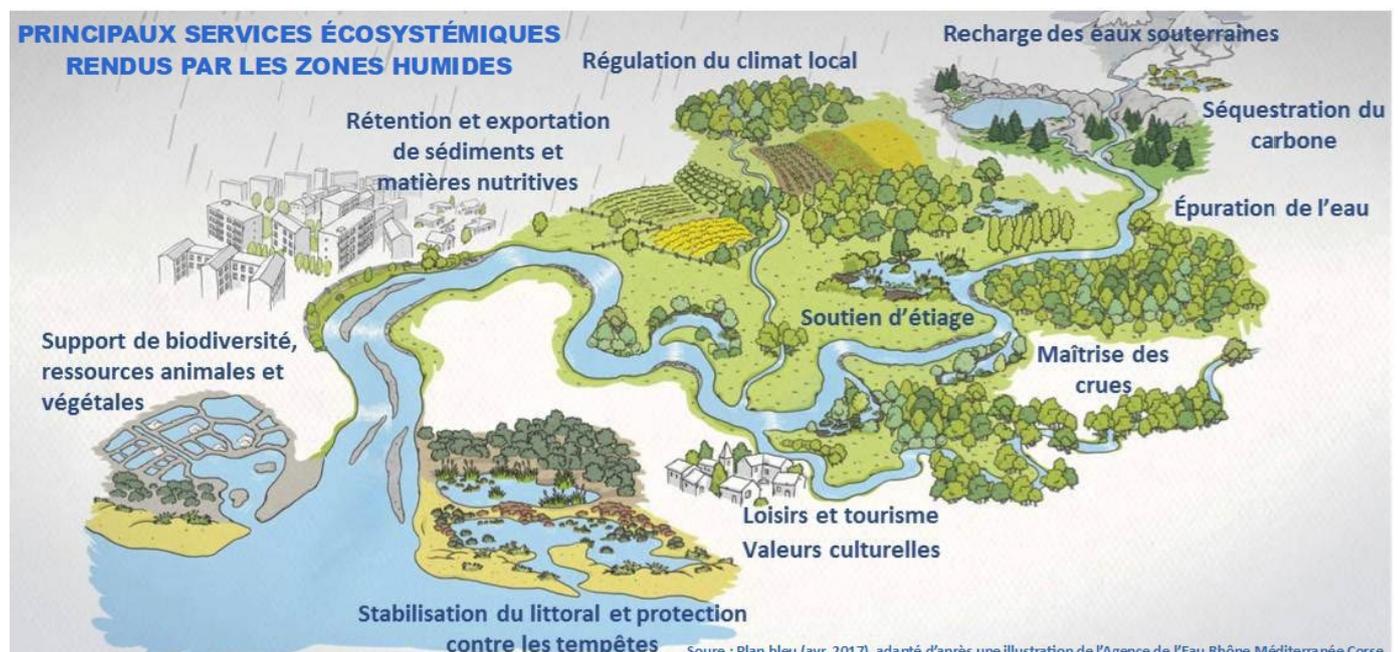
Cependant il n'existe pas de base de donnée fiable sur notre territoire montagneux et boisé délimitant ces zones humides. Il est par conséquent difficile de les protéger des dégradations. C'est pourquoi la CASDDV, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a décidé de réaliser une cartographie des zones humides effectives de son territoire assortie d'un plan d'action visant à préserver les zones humides remarquables, à restaurer les plus dégradées, voire à recréer des zones humides qui auraient été détruites.

Ce document graphique permettra par ailleurs à l'ensemble des porteurs de projets, (collectivités, industriels, particuliers) d'intégrer cette contrainte dès la conception de leur projet dans tous les domaines d'activité (urbanisme, agriculture, infrastructures, ...) et ainsi éviter les blocages administratifs et les surcoûts intempestifs liés aux mesures compensatoires.

La réalisation de cette mission a fait l'objet d'un arrêté préfectoral autorisant le personnel du bureau d'études E5 à pénétrer sur les propriétés privées. Les trous opérés à la tarière seront systématiquement rebouchés. N'hésitez pas à aller au devant d'eux. Ils seront en permanence en capacité de vous présenter à la fois l'attestation de la CASDDV justifiant de leur mission, ainsi que l'arrêté préfectoral mentionné plus haut. Merci de leur faire bon accueil.

Pour tous compléments d'information vous pouvez joindre Alexandre MATHIEU, technicien au service Environnement de la CASDDV, par téléphone au 03 29 52 65 56 ou par mail à [alexandre.mathieu@ca-saintdie.fr](mailto:alexandre.mathieu@ca-saintdie.fr).

\* 1° du I de l'article L211-1 du code de l'Environnement



## Rétrospective de Juin et Juillet 2020



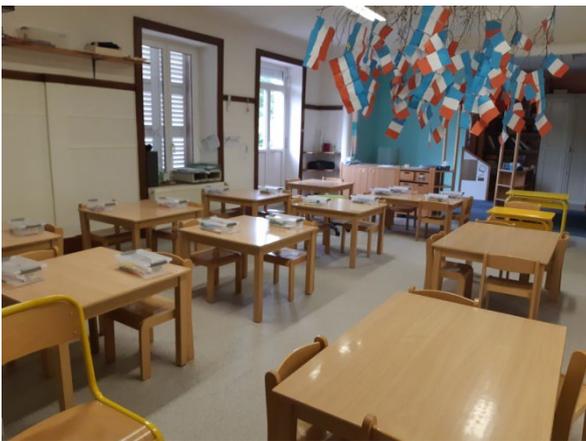
Début juin, les employés communaux ont créé une plateforme rue de la Voie du Bas du Village, pour faciliter le dépôt des ordures ménagères et déchets recyclables. Le terrain est devenu propriété de la commune en mars ; Monsieur et Madame Durain avaient généreusement mis à notre disposition jusqu'à maintenant. L'enrobé a été réalisé par l'entreprise Pasquier

Cette année, pour la fête des mères, nous avons eu le plaisir d'offrir à cinq mamans dont leur enfant est né au courant des 12 derniers mois, un joli panier de fleurs. Ce panier a été fabriqué par une Clébantoise dont le magasin « Rosa à Lys » se situe à Corcieux.

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés !



22 juin : Les 3 classes ré-ouvrent leurs portes à tous les élèves. Les tables ont été espacées pour favoriser la distanciation et éviter le risque de contamination.



29 juin : Le département réalise un sondage d'amiante de la voirie dans le cadre des travaux préalables à l'aménagement du centre-bourg.



3 juillet : La cantine est en fête. Musique et danse pour clôturer l'année.



Les 8 enfants de CM2 ont reçu une calculatrice, financée par la commune, pour les encourager dans leur passage en 6<sup>ème</sup> et leur souhaiter une bonne route après les 8 années passées à l'école primaire.



## Etat civil – 1<sup>er</sup> semestre 2020

Cette moitié de l'année est marquée par 10 décès, des personnes connues du village... Et entre-autre monsieur René DIDIER qui emporte avec lui la dernière des mémoires des 59 déportés des communes de Ban-sur-Meurthe et de Clefcy.

Extrait de la gazette N°14 de décembre 2013 :

« Association des déportés civils et patriotes :

*Après 68 ans d'existence, l'association a été dissoute le 5 juillet dernier.*

*Elle a été créée à la fin de la guerre, le 4 juin 1945. Elle comptait alors 59 déportés sur les deux communes de Clefcy et Ban-sur-Meurthe. Ils ont été arrêtés lors de la rafle du 8 novembre 44 et se sont retrouvés dans la région de Mannheim en usine ou dans des fermes. Ils sont tous rentrés sains et saufs fin avril 1945 en retrouvant pour la plupart, leurs maisons incendiées. »*

Nos sincères condoléances aux familles.

22 janvier : Frédéric PIVI, 58 ans

1<sup>er</sup> février : Jacques DELOY, 74 ans

17 mars : Marthe GRIVEL née THIEBAUT, 91 ans

4 avril : Xavier GRIVEL, 93 ans

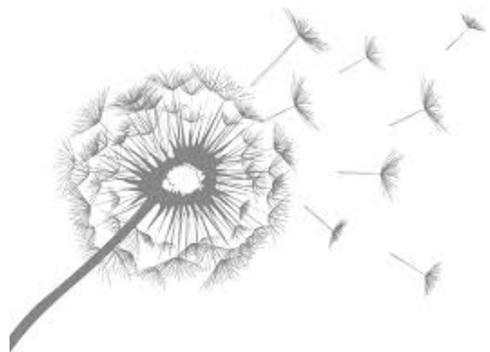
11 avril : Francis JACQUES, 64 ans

18 avril : Jean-Claude ROMAC, 73 ans

30 avril : René DIDIER, 93 ans

26 mai : Georges DUVOID, 85 ans

16 juin : Juliette KREBS, 27 ans



Des moments de joies sont venus égayés le mois de juin avec le mariage de Manon DIDIERJEAN et Johan DONETI, le 27 juin.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



3 naissances :

5 janvier : Soan DUTREUX de Samuel et Cindy KRAUSS

16 janvier : Léonie PETIT d'Alexandre et Marie-Laure VOINQUEL

8 juin : Eva MAIRE de Yannick et Laetitia PERROTEY



# Aménagement du centre-bourg

Cet aménagement important devrait commencer dès cette fin d'année.  
Afin que vous en preniez connaissance et apportiez votre avis, nous vous invitons à une réunion publique le :

**VENDREDI 31 JUILLET A 18H**

**SALLE DES FETES**

(Attention, port du masque obligatoire)

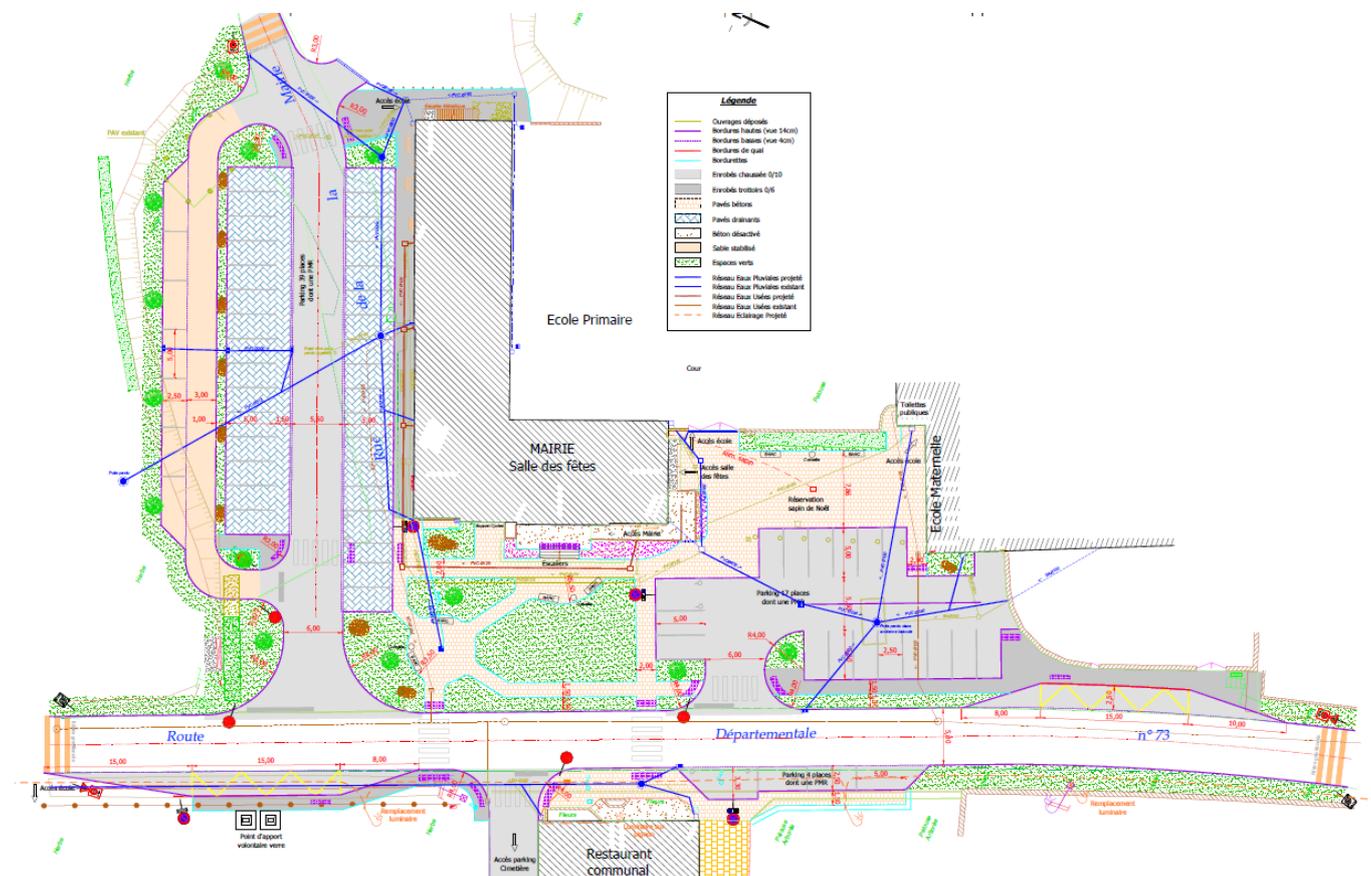
Dans l'attente de cette réunion, voici quelques informations et le plan du projet :

Objectifs :

- Sécuriser le centre du village et les abords de l'école, la mairie, le restaurant et l'église.
- Apporter davantage de places pour le stationnement des véhicules légers.
- Définir les espaces et dédier des zones pour les bus scolaires.

Transformations majeures :

- Création de plus de 60 places de parking.
- Création de 2 quais de bus dont l'un permettra également la dépose des déchets recyclables.
- Réaménagement de la rue du Centre.
- Création d'une Zone 30 sur la RD73.
- Création d'une place de la mairie avec des espaces naturels.
- Déplacement de l'espace d'apport volontaire.



## La brève

### Bergerie de Straiture

Cet été, la bergerie vous accueille les mercredis et jeudis matin à 10h pour vous présenter le fonctionnement de la ferme, du travail des chiens de berger jusqu'à la tonte et la transformation de la laine.

### Balade photographique dans la vallée de Straiture

Du 1er juillet au 20 octobre, l'association « La scierie du Lançoir » vous invite à découvrir ou redécouvrir le sentier du Sagard ponctuée d'une exposition éphémère.

En partenariat avec Julien Michel, vous profiterez de photographies grands formats du patrimoine naturel, industriel et immatériel du Défilé de Straiture. Cette expo photo est agrémentée des textes de Jean Durand.

N'hésitez pas aussi à pousser la porte de la scierie pour profiter d'une exposition avec les photos de Julien Michel, les peintures de René Grandjean et les sculptures de Michel Etienne et Yannick Prévost.

Le sentier est en accès libre tandis que l'exposition de la scierie est accessible aux horaires d'ouverture.

### A l'écoute des Jeunes

Les élus municipaux souhaitent se mobiliser pour les jeunes de 12 à 18 ans. Des groupes de parole ont été menés avec différents groupes et nous avons su être à leur écoute.

Nous attendons à présent, comme il leur a été suggéré, de mettre leurs idées et demandes par écrit.

Il est nécessaire de trouver des solutions collectives et respectueuses de la population. Il nous semble important de créer des espaces différenciés et sécurisés. Là est l'enjeu des temps à venir et rien ne se fera sans la contribution des jeunes.

### FLEURISSEZ VOS MAISONS !

La nouvelle équipe municipale souhaite encourager le fleurissement des maisons de notre village. Ainsi a-t-elle décidé de mettre en place deux concours à deux moments différents de l'année. En effet, le fleurissement du printemps est tout aussi intéressant que le fleurissement d'été. Tous les deux participent à l'embellissement du village et à la préservation de la biodiversité notamment à la survie des abeilles indispensables à notre vie.

#### Le concours de printemps :

Pour participer, vous devrez vous inscrire via Facebook « Mairie Ban sur Meurthe-Clefcy », par mail à « [recrutement.bsmc@orange.fr](mailto:recrutement.bsmc@orange.fr) » ou en mairie pour les personnes qui ne disposent pas d'internet. Il vous faudra fournir 1 ou 2 photographies de vos balcons et/ou jardins avant le 31 mai.

Un jury se réunira pour noter l'originalité, la diversité, l'harmonie des couleurs, la qualité et l'entretien des parterres. Les 3 plus beaux aménagements floraux seront récompensés.

#### Le concours d'été :

Comme les années précédentes, un jury composé d'élus du conseil municipal fera le tour du village pour prendre en photo vos maisons, balcons et jardins. Ces photographies serviront à élire les 3 plus beaux aménagements floraux.

#### Prix spécial :

Une propriété se verra attribuer chaque année une mention spéciale pour le fleurissement.

Le règlement de ces deux concours est disponible en mairie. Bonne chance et merci pour votre participation à l'embellissement de notre commune et à l'amélioration de son cadre de vie.